

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite Fosse

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village

88490 LA PETITE FOSSE

☎ : 03 29 51 10 21

INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire, Monsieur Jean-Marie CUNY, représentant de la commune de La Petite Fosse,

Informe qu'une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon est engagée au cimetière communal.

La liste des sépultures est consultable, tous les jours sur le tableau d'affichage, à la mairie et au cimetière.

Les familles concernées par ces sépultures sont priées de remettre leur emplacement en bon état de propreté et de solidité, au plus tard avant le :

Le 05/10/2020
Mairie de La Petite Fosse

Faute de quoi, il sera procédé, le jour ci-dessus précisé, et au cimetière à l'établissement du procès-verbal constatant l'état d'abandon de leur sépulture, conformément aux textes en vigueur.

Les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière, sont priées de se faire connaître avant cette date.